

« Penser globalement agir localement »

Jean-Claude Lefeuvre *

Ce titre, emprunté à l'un des grands penseurs français de notre siècle, le scientifique René Dubos, mort il y a quelques années aux États-Unis où il avait choisi de vivre, résume admirablement quel aurait dû être le comportement général de ceux qui, au cours des 40 dernières années, ont "pensé" la Bretagne, ou plutôt "accompagné" la métamorphose d'une province classée en zone de rénovation rurale après la dernière guerre et devenue l'une des régions les plus performantes d'Europe dans le domaine de l'agriculture.

De mauvais choix politiques

Rural, agricole : deux mots qui pèsent lourd dans le diagnostic général que l'on peut porter sur l'état de l'environnement en Bretagne. On peut en effet aujourd'hui affirmer que nos dirigeants se sont trompés lorsqu'ils ont conçu ou accepté la politique agricole proposée pour dynamiser notre région. Il aurait fallu, dès les années 1950, raisonner en

termes de polyvalence, de polyusage, dans le développement des activités de production et l'aménagement global de l'espace rural. Il aurait été nécessaire de réfléchir aux conditions de maintien de la vie des hommes dans ce que l'on appelait la campagne. Or, toute la volonté des gestionnaires de notre territoire, et l'essentiel des subventions nationales ou régionales orientées vers l'espace rural, ont été focalisées vers l'intensification des productions agricoles, vers la spécialisation (monoculture, mono-élevage), vers la sujétion des agriculteurs à l'industrie agro-alimentaire... avec tout ce que cela comporte de "dégraissage", de mise à pied, de chômage.

Car la réussite économique incontestable de l'agriculture bretonne a un coût social. On peut d'ailleurs, en se référant au recensement général de l'agriculture (RGA), estimer une partie du prix à payer pour que les paysans de chez nous se transforment en ouvriers spécialisés dans l'élevage hors sol. On apprendra ainsi que pour le seul département du Finistère, on est passé de 48000 exploitations en 1955 à 21000 en 1989. Le nombre d'actifs agricoles a diminué de 37 % de 1979 à 1989, et 5200 exploitants n'ont pas de

* Professeur au Muséum National. Directeur du Laboratoire d'Évolution des systèmes naturels et modifiés.

successeurs. La spécialisation ne peut que conforter cette tendance. C'est ce que confirme l'enquête nationale de décembre 1990 sur le cheptel porcin, mesurant les évolutions majeures intervenues ces dernières années : augmentation de la taille des élevages et réduction très nette du nombre des éleveurs. Ainsi, dans le Finistère, alors que l'effectif porcin a augmenté de 25 % en dix ans, le nombre d'éleveurs a diminué de 50 %. L'examen des chiffres nationaux montre que cette tendance ne peut que se poursuivre puisque 10000 éleveurs, sur 39500 répertoriés, maîtrisent 80 % de la production.

Disparition du bocage breton

Départ des actifs agricoles, spécialisation dans le hors sol, concentration des élevages, intensification des productions végétales, ont été la cause de la destruction, voire de la disparition du bocage breton, mais aussi du non entretien des talus et des rivières. Au coût social de la politique régionale "d'après-guerre", s'ajoute donc un coût "patrimonial" désastreux pour le présent, mais surtout pour les générations futures et le temps consacré à "produire" n'est plus disponible pour gérer l'espace dans le respect d'un équilibre homme-nature.

Lorsque, comme dans le Finistère, on élève 608000 bovins, plus de deux millions de porcs, quinze millions de poulets de chair, plus de deux millions de dindes, et que l'on atteint dans certains cantons, comme celui de Landivisiau, le chiffre de quatorze porcs à l'hectare, on n'a plus le temps ni d'entretenir le paysage, ni même de cultiver les sols difficiles. Dans une logique de développement uniquement agricole et non rural, "il est normal", comme le faisait remarquer le directeur départemental de l'Agriculture du Finistère, "que les mauvaises terres soient abandonnées". Se référant d'ailleurs aux 85000 hectares de terres agricoles non cultivées (sur 404000 hectares de S.A.U.* et 678690 ha de surface totale du département), il indique nettement que l'agriculture n'a pas vocation à entretenir la totalité du territoire (Ouest-France, 26-27 août 1989).

Paysages traumatisés, déprise agricole et enfrichement sont le résultat du manque de bras, de la désertification de nos campagnes. Mais le problème le plus crucial de ces dernières années est celui posé par la dégradation de nos ressources en eau. Nous savons qu'elle est liée à cette focalisation sur un seul secteur d'activité en zone rurale, la production agricole. Les faits sont là dans toute leur brutalité : Bretagne, février 1990, les analyses révèlent 500 milligrammes par litre de nitrates

* S.A.U. : surface agricole utile.



M. Paugam

Toujours plus haut, toujours plus grand ?

dans l'eau des puits et des sources de Sainte-Anne-sur-Vilaine, 350 mg/l à Peillac, 250 mg/l dans six autres communes de la région de Redon.

La Bretagne est malade de son eau

Ces chiffres impitoyables indiquent une qualité d'eau inacceptable pour quel qu'usage que ce soit. Le message est désormais clair : la ressource eau peut devenir inutilisable, alors qu'elle paraissait inépuisable il y a peu de temps encore. Certes, des circonstances particulières (neuf mois de sécheresse suivis d'une période pluvieuse importante) expliquent en partie ce phénomène. Mais, de grâce, ne nous abritons pas derrière le caractère exceptionnel, le jamais vu, pour occulter une fois de plus le vrai problème : la Bretagne est malade, malade de son eau. En moins de vingt ans, par méconnaissance pour les uns, par inconscience pour les autres, par lâcheté pour certains, on a laissé faire, permettant à une maladie insidieuse de gagner du terrain, de s'installer, de pourrir le "sang de la terre", de nous priver du bien le plus précieux, nécessaire à la vie de chaque jour : l'eau.

Les faits sont intraitables : pendant le même mois de février 1990, vingt-deux communes d'Ille-et-Vilaine ont été contraintes de déclarer la distribution au robinet d'une eau contenant plus de 50 mg/l de nitrate, vingt-deux communes du Morbihan ont demandé une dérogation au préfet pour être autorisées à fournir à la population une eau dont le taux de nitrates, dans certaines communes, se rapproche des 100 mg/l.

Cet éclairage ponctuel révèle l'étendue du désastre : en 1988, une commune bretonne sur cinq était concernée par la pollution par les nitrates. Dans 245 communes sur les 1269 que compte notre région, la teneur en nitrates de l'eau du robinet a dépassé au moins une fois au cours de l'année le seuil des 50 mg/l. Les Côtes d'Armor, avec cent cinq communes touchées par le problème, arrivent en tête devant le Finistère. Mais dans ce département, sur les

quatre-vingt-six communes concernées, dix ont distribué au moins une fois cette année de l'eau de consommation ayant une teneur en nitrates supérieure à 100 mg/l. Les départements du Morbihan avec vingt-huit communes et l'Ille-et-Vilaine avec vingt-six communes apparaissent comme les moins touchés.

De déclarations en déclarations

Les faits décidément sont têtus. Ils donnent raison aux propos que je tenais dès 1970, lorsque j'attirais pour la première fois l'attention des pouvoirs publics de notre région sur les dangers de la lente montée des nitrates dans l'eau de nos rivières. Ils refusent de se conformer aux souhaits des administrations et notamment du directeur régional de l'Agriculture qui, à l'époque, désirait ne pas *"affoler le public avec des faits qui sortent de l'ordinaire"*. Les faits contredisent l'optimisme d'un autre directeur régional de l'Agriculture qui, en 1976, déclarait à propos du même message : *"les nitrates ne posent pas de problème, et s'ils en posaient nos ingénieurs s'en occuperaient"*.

Les faits ne veulent pas se plier aux désirs de certains directeurs départementaux de l'Agriculture comme celui du Finistère, qui en 1980, lors de l'élaboration du Schéma d'aptitude à l'utilisation de la mer (SAUM) intervenait en ces termes : *"on a tendance à faire le procès de l'agriculture comme activité polluante. Procès non justifié puisque c'est l'agriculture et ses émissions qui permettent la richesse de certaines parties de la rade. Les différentes analyses et prélèvements faits par la DDA n'ont pas montré, jusqu'à présent, de pollution des rivières par l'agriculture. Dès lors le souci de protection des eaux douces comme des estuaires et des rivières de la rade me paraît exagéré"*. Comme l'est sans doute l'investissement énorme consenti par les conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan pour évacuer les quelque 80000 tonnes d'algues vertes qui se déposent certaines années dans les fonds de baies

baies abrités et qui résultent de l'enrichissement des eaux littorales par les nitrates produits par l'agriculture, ainsi que l'a montré l'IFREMER.

Un énorme retard

Les faits donnent tort à cet autre directeur départemental de l'Agriculture qui, en réponse au rapport que nous avons publié en 1981 sur la qualité de l'eau potable en France, écrivait *"enfin puisque votre rapport semble se préoccuper tout particulièrement de la présence de nitrates, je souligne que sur toutes les eaux provenant des retenues superficielles, c'est-à-dire 90 % des eaux distribuées en Vendée, grâce à la bonne conception et au bon fonctionnement des usines de traitement, les teneurs en nitrates sont très faibles et toujours inférieures à 10 mg/l. Quant aux eaux provenant des nappes souterraines (10 % des eaux de distribution), elles contiennent il est vrai des doses plus élevées de nitrates mais celles-ci sont le plus souvent inférieures à 40 mg/l et n'atteignent jamais 50 mg/l. J'espère que ces renseignements (...) vous convaincront que les inquiétudes soulevées par la publicité faite à votre rapport ne sont absolument pas justifiées"*. Si peu, Monsieur le Directeur, que le 19 janvier 1990 le Préfet de Vendée déconseillait fortement de boire l'eau du robinet dans quatre-vingt-dix communes de ce département, si bien protégé par les soins de votre service.

Rappeler ces faits paraît désagréable, mais je l'ai fait pour une raison simple : expliquer le temps de latence qui s'est écoulé entre le diagnostic alarmant des scientifiques et la réaction des pouvoirs publics. Expliquer l'énorme retard pris pour lutter efficacement contre les pollutions diffuses. Ils permettent également de comprendre comment l'attitude de certains services a conduit un Ministre de l'agriculture, breton de surcroît, à écrire en 1978 : *"l'agriculture n'a pas, au cours des vingt dernières années, pollué les campagnes françaises : pour ma part je n'y ai constaté aucune dégradation de l'environnement"*. Il est vrai que deux ans plus tard

le même ministre confiera, en collaboration avec son collègue ministre de l'environnement et du cadre de vie, à la mission Hénin le soin de fournir un rapport sur *"Activités agricoles et qualité des eaux"*. Ce rapport sera à l'origine du Comité d'orientation pour la réduction des phosphates et des nitrates qui, depuis sa mise en place, a effectué un travail conceptuel remarquable.

L'eau : élément du développement économique

L'année 1980 a marqué un tournant. Depuis, la région Bretagne a organisé de nombreuses réunions. L'analyse de la situation, confortée hélas par les dernières années de sécheresse, a permis de franchir des pas décisifs quant à la reconnaissance de l'acuité du problème et aux mesures à prendre. Le rapport *"L'eau, enjeu économique majeur"* présenté au Comité économique et social de Bretagne en octobre 1988 a été déterminant dans la mobilisation de la région Bretagne et de certains départements comme les Côtes d'Armor. On a enfin pris conscience que l'eau est devenue un élément déterminant pour l'essor économique de la Bretagne, et que le développement d'une agriculture intensive, non respectueuse de l'environnement, constitue un souci constant pour notre région. Le Programme cadre pluriannuel pour la qualité de l'eau en Bretagne (1990-1996) analyse la situation actuelle et indique clairement que, si la dégradation de la qualité de l'eau en Bretagne provient bien des rejets d'eaux usées domestiques et des déversements d'effluents industriels, elle provient aussi des pollutions diffuses d'origine agricole. Il est précisé notamment que le développement de l'agriculture intensive a entraîné une montée des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines et superficielles extrêmement préoccupante, à la fois pour l'alimentation en eau des populations, pour les industries, et même pour les élevages. Le document indique aussi que de *"nombreux établissements agro-alimentaires, grands consommateurs d'eau, et par là-même à l'origine de rejets importants, sont implantés en Bretagne : abattoirs, laite-*



Nouveau : le discours politique 100 % recyclable !

ries, conserveries". Il n'est pas précisé que le tableau est encore plus désastreux : une étude financée par le Comité technique de l'eau en 1990 montre en effet que nos eaux sont également polluées par les pesticides provenant des bassins versants où l'on cultive du maïs. Les résultats sont inquiétants : 92 % des échantillons d'eau brute prélevés dépassaient la norme d'eau potable CEE (100 nanogrammes par litre dans l'eau distribuée) pour la seule atrazine, et 50 % étaient supérieurs à la norme OMS (établie à 2000 nanogrammes). La concentration maximale a été relevée dans la Vilaine le 22 mai 1990 : 7460 nanogrammes. Sur la plupart des rivières, la présence simultanée de plusieurs pesticides a été constatée à plusieurs reprises. Sur la même Vilaine encore, les concentrations ont atteint 13000 nanogrammes toutes matières actives confondues et 80 % des échantillons prélevés dans les autres rivières dépassaient la norme d'eau potable CEE établie à 5000 nanogrammes quand on analyse l'ensemble des pesticides.

Le constat étant désormais bien établi, on comprend que le programme "Bretagne eau pure" ait clairement identifié

le bassin versant comme unité de gestion et ait considéré qu'il fallait systématiser en priorité la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, avec comme objectifs :

- l'amélioration et la protection des eaux potables,
- la sauvegarde de la salubrité des principales zones conchylicoles et de pêche à pied,
- l'amélioration de la qualité sanitaire des eaux de baignade,
- la protection des ressources en eau ayant une importance régionale,
- la préservation des équilibres du milieu naturel.

En finir avec le coup-par-coup

Ce début d'analyse globale, qui démontre à l'évidence que les interactions bassins versants-rivières, eaux douces-eaux littorales marines, commencent à être bien perçues, augure bien de l'avenir... à condition toutefois

de garder les pieds sur terre. Il n'est pas pensable, en fonction de tout ce qui a été dit, de laisser croire qu'il est intéressant de "battre des records nationaux de densité animale à l'hectare", ou que, puisque la moyenne départementale n'est que de cinq porcs à l'hectare, il y a encore des possibilités de développement pour la production dans le Finistère (DDA 29, Ouest-France 26-27 août 1989). Il n'est pas possible non plus de laisser croire aux Bretons d'Ille-et-Vilaine que, parce que le Danemark est contraint pour des raisons environnementales de réduire sa production porcine, il faut profiter de l'occasion pour développer ce type d'élevage dans le département. Il n'est pas raisonnable de continuer à admettre que des élevages puissent être non conformes par rapport à la législation des établissements classés, pas plus qu'on ne saurait admettre des plans d'épandage de lisier aussi ridicules que celui proposé sur 110 ha répartis sur quatorze communes pour un seul élevage (Ouest-France 12-11-1991). Enfin, comment peut-on envisager, alors que les moules de la baie de Saint-Brieuc sont encore interdites à la commercialisation depuis la fin octobre 1991, de laisser se développer des porcheries en baie du Mont-Saint-

Michel au risque de compromettre définitivement le devenir de l'une des régions conchylicoles les plus importantes de France? C'est sur la base d'autorisations au coup par coup, sans vision d'ensemble du développement économique de la région, que nous avons compromis la qualité de nos ressources en eau. De grâce, ne recommençons pas.

Incontestablement, ces deux numéros spéciaux de Penn ar Bed*, faisant suite au n° 90 traitant déjà *"le problème de l'eau en Bretagne"* (1977), confortent le désir de nombreux élus et administratifs d'agir désormais vite et bien. Ils devraient surtout montrer qu'un problème d'une telle complexité ne peut se traiter au sein d'un seul service, au vu d'une seule expertise. Comme le souligne Barnier (1990): *"Il faut réconcilier — et d'abord réunir — savants, politiques et technocrates dans la même observation, la même humilité, et enfin la même démarche."* C'est le vœu que nous formulons pour que la Bretagne, sur la base d'une vision renouvelée de la gestion de son territoire et de ses ressources, puisse aider les Bretons à vivre au pays dans un environnement de qualité.

* N°s 137 et 139.